

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 15 janvier 2021
N° CD-2021-2-8-7

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 DE LA CEA

Résumé : Le présent rapport présente les premières orientations budgétaires de la Collectivité européenne d'Alsace que les élus issus des deux anciennes collectivités départementales du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont souhaité élaborer et examiner ensemble, pour la première fois, dès janvier 2021.

Il s'agit d'un symbole fort qui marque la volonté de redonner une représentation politique à l'Alsace et de répondre aux attentes de ses habitants en créant un nouveau service public alsacien qui ambitionne d'agir dans la plus grande des proximités, en alliant efficacité, qualité et innovation.

Porter l'Alsace au plus fort et au plus haut, tel est l'engagement de notre Collectivité.

La Collectivité européenne d'Alsace défendra des valeurs républicaines de solidarité, d'humanisme, de responsabilité environnementale et d'entreprenariat.

Notre Collectivité sera ainsi présente à tous les âges de la vie, dans le quotidien des Alsaciens, pour assurer un accueil, une écoute, une aide ou un accompagnement à chaque personne éprouvant des difficultés d'ordre social, éducatif, financier, ou qui peinerait à rechercher un emploi ou un logement.

La Collectivité européenne d'Alsace s'attachera, en particulier, à mettre à profit ses compétences et son expertise pour promouvoir la santé des Alsaciens et contribuer à leur autonomie face au vieillissement ou au handicap.

Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons, la Collectivité européenne d'Alsace représente, aujourd'hui plus que jamais, une force supplémentaire pour soutenir les plus fragiles, mais aussi pour permettre à notre vie économique de retrouver progressivement son indispensable équilibre.

Dans cette perspective, la Collectivité européenne d'Alsace se positionnera avec volontarisme au plus près des territoires, en partenariat avec l'Etat, les autres collectivités, les associations, les entreprises, pour les aider à développer leurs projets en tenant compte de leur diversité et en valorisant la solidarité territoriale.

L'attractivité de l'Alsace sera également favorisée par une plus large ouverture sur l'Europe, en particulier grâce à l'amplification du partenariat avec nos voisins allemands et suisses, au développement des projets tri-nationaux et à notre volonté de renforcer la politique du bilinguisme sur le territoire alsacien. Cette dynamique sera soutenue par le développement des politiques participant au « bien vivre ensemble », au premier titre desquelles la promotion de la culture, du sport, le soutien à la vie associative.

Ces orientations seront mises en œuvre en poursuivant le modèle de gestion vertueux alsacien, cher aux deux Départements haut-rhinois et bas-rhinois, qui se traduira par des charges de structure en baisse, des crédits concentrés sur les politiques publiques, un niveau d'autofinancement solide, et, en 2021, par un volume d'investissement exceptionnel de plus de 300 M€ qui permettra, en cette période de crise, de soutenir l'économie alsacienne et réaliser les équipements structurants dont notre territoire a besoin.

Ainsi, à ce stade de la construction budgétaire, le volume global du budget se situerait à plus de 2 Md€.

Face à la crise du Covid-19 qui paralyse l'activité de la planète toute entière, les États européens ont réagi au plus vite pour éviter des conséquences économiques et sociales désastreuses ; chômage partiel, ajustement de la TVA, avance de trésorerie, report d'impôt, fonds de soutien, autant d'outils qui ont été mis en œuvre dans un objectif commun : conserver l'emploi et maintenir l'activité.

Dans ce contexte, l'Europe vient d'adopter un budget pluriannuel volontariste 2021-2027 fixé à 1074,3 Md€, en augmentation de plus de 18 % par rapport au budget précédent 2014-2020 d'un montant de 908,4 Md€. A travers ses concours et ses fonds régionaux, l'Europe aide les Etats et les territoires, à l'instar du soutien au plan de relance de 100 Md€ mobilisé par l'Etat français pour lutter contre la crise, dont 40 % du financement est assuré par l'Union européenne.

Aux côtés de l'Europe et de l'Etat, les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel pour que ce plan de relance irrigue effectivement les territoires. Les Départements en particulier, acteurs majeurs des solidarités de proximité et de la santé, se mobilisent pour renforcer les mesures sanitaires sur le terrain et intervenir dans la campagne nationale de vaccination anti COVID-19, de même que pour soutenir l'investissement public et l'économie locale.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA), issue du rapprochement des deux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, entend poursuivre ce combat et intervenir au plus près des Alsaciens à travers un nouveau mode d'action publique alliant proximité, efficacité et innovation.

Cette nouvelle Collectivité, dont les travaux de convergence ont débuté dès 2016 avec la fusion des agences économiques et touristiques, compte une population de 1,9 millions

d'habitants. Elle rassemble 40 cantons, 40 EPCI et 880 communes. Elle intervient, avec ses 80 conseillers d'Alsace et ses 6 000 agents au plus près de la vie des habitants à travers ses 147 collèges publics, ses 6 400 kilomètres de routes, ses 30 centres d'exploitation et ses 165 lieux d'accueil sociaux. Elle est dotée d'un budget de plus de 2 Md€.

Cette Collectivité, véritablement cousue main pour tenir compte des spécificités de l'Alsace, de sa double culture et de sa dimension européenne, est dotée de compétences supplémentaires qui lui permettent de renforcer la proximité avec les habitants et les territoires.

C'est donc un nouveau service public alsacien qu'il convient de créer, à hauteur d'homme, à la fois efficace et innovant, réactif et opérationnel, qui s'attachera à relever les défis environnementaux, économiques, sociaux et intergénérationnels, dans un objectif d'attractivité et de bien vivre ensemble.

Pour porter cette ambition et réussir ce projet commun, l'union de toutes les forces vives est indispensable car chacun, quelle que soit sa situation, son âge, ou son origine peut contribuer à faire rayonner l'Alsace. En 2021, ce besoin de fédérer, de renforcer les coopérations, sera d'autant plus nécessaire qu'il nous faudra déployer toute notre énergie, toute notre intelligence collective pour lutter ensemble contre la crise sanitaire et soutenir notre économie.

C'est en défendant l'Emploi à travers toutes nos compétences, en se mobilisant pour la Jeunesse, en s'engageant en faveur de la Culture et en affirmant notre volonté de développer l'attractivité de notre territoire, que nous bâtirons l'Alsace de demain.

I/ Le contexte général

Notre pays est à ce jour touché, comme la plupart des pays européens, par la deuxième vague de la crise sanitaire que nous traversons depuis le début de l'année 2020. Le projet de loi de finances pour 2021 traduit la mobilisation de l'État pour répondre à la crise liée à l'épidémie de la Covid-19 et à la récession économique sans précédent observée en 2020 (PIB en recul de - 11 % en 2020).

Dans la continuité de l'année 2020, au cours de laquelle le Gouvernement a mis en œuvre des mesures d'ampleur pour limiter les conséquences économiques et sociales de la crise et amorcer la mise en œuvre du plan « France Relance », l'année 2021 sera marquée par le déploiement de ce plan pour accélérer et renforcer le rebond de l'économie, avec un rebond attendu du PIB de + 6 % en 2021.

Grâce aux importants efforts de redressement des comptes publics réalisés en début de quinquennat, le Gouvernement avait ramené le solde public en deçà du seuil des 3 % du PIB. En 2020, le solde public connaît une forte dégradation et devrait atteindre 10,2 % du PIB sous l'effet à la fois de la baisse de l'activité et des mesures d'urgence mises en œuvre par le Gouvernement. En 2021, le déficit public commencerait à se résorber, sous l'effet du rebond de l'activité économique accentué par l'impact de « France relance », et atteindrait 8,5 % du PIB, soit une amélioration de 1,7 points de PIB par rapport à 2020.

L'endettement public devrait progresser pour atteindre 122,4 % du PIB en 2021, après avoir connu une hausse déjà marquée en 2020 (117,5 % du PIB).

Dans ce contexte général qui affecte profondément la vie du pays et fragilise notre économie, les dispositifs de chômage partiel – prise en charge à 100% pour les secteurs fragilisés – et de soutien aux entreprises sont renforcés et de nouveaux délais seront appliqués pour les prêts garantis par l'Etat.

Dans cette crise, les Départements sont en première ligne pour soutenir les personnes les plus fragiles sur les plans sanitaire et social : personnes âgées ou dépendantes, personnes en situation de handicap, mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance, bénéficiaires du RSA.

En particulier, le Département est un échelon essentiel pour que le plan de relance irrigue effectivement les territoires. L'Etat et les Départements conjugueront ainsi leurs efforts pour soutenir l'investissement public, notamment dans le cadre de France relance où une enveloppe nationale de 300 M€ sera consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments départementaux comme les collèges ou les foyers de l'enfance. Les Départements et l'Etat mobiliseront également leurs crédits dans le cadre des mesures prises à la suite du Ségur de la santé (EHPAD) et pour accélérer la transition écologique (mobilités douces, circuits courts agricoles).

S'agissant des principales mesures du projet de loi de finances (PLF) pour 2021, les discussions entre l'Association des Départements de France et l'Etat visent à intégrer, dans ce contexte de crise, des dispositions leur permettant de poursuivre leurs actions en faveur des plus fragiles, notamment en prévoyant :

- un reversement complémentaire de TVA de 250 millions d'euros à destination des Départements remplace en 2021 le fonds de stabilisation interdépartemental (115 M€) précédemment institué pour les années 2019-2021 (et qui faisait lui-même suite à une série de soutiens exceptionnels pour les Départements en difficulté).
- une stabilisation globale des concours versés par l'Etat aux collectivités.

Si ces mesures sont, sur le terrain, de nature à aider les Départements à lutter contre l'épidémie, il est fortement regretté, dans le cadre de la disparition de la taxe d'habitation et du transfert de la taxe foncière vers les communes, que les dispositions du PLF 2021 aient été amendées en vue de retirer aux Départements le bénéfice de la dynamique de TVA constatée entre 2020 et 2021 pour un montant prévisionnel de 1 Md€. Ce ne serait ainsi qu'à partir de 2022 que la CeA bénéficierait de l'évolution de cette recette.

Enfin, la Collectivité européenne d'Alsace aurait souhaité que le PLF 2021 puisse aller plus loin dans le financement des actions en faveur du climat en élargissant le périmètre des mesures environnementales relevant des dépenses affectées à la taxe d'aménagement, à l'instar, notamment, du développement des énergies renouvelables, de la création d'îlots de fraîcheur, ou encore de la décarbonisation de nos axes de transport.

II/ Des fondations solides pour la construction de la Collectivité européenne d'Alsace

Les élus des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont toujours recherché à porter leurs actions au plus près du terrain, au plus près des habitants.

Cet engagement de proximité fait partie intégrante de notre ADN ; il continuera, avec la Collectivité européenne d'Alsace, de se positionner au cœur de nos politiques car la proximité, c'est la connaissance de l'autre, la compréhension des enjeux, l'efficacité des actions engagées sur le terrain et, in fine, la confiance de nos partenaires, la confiance des Alsaciens.

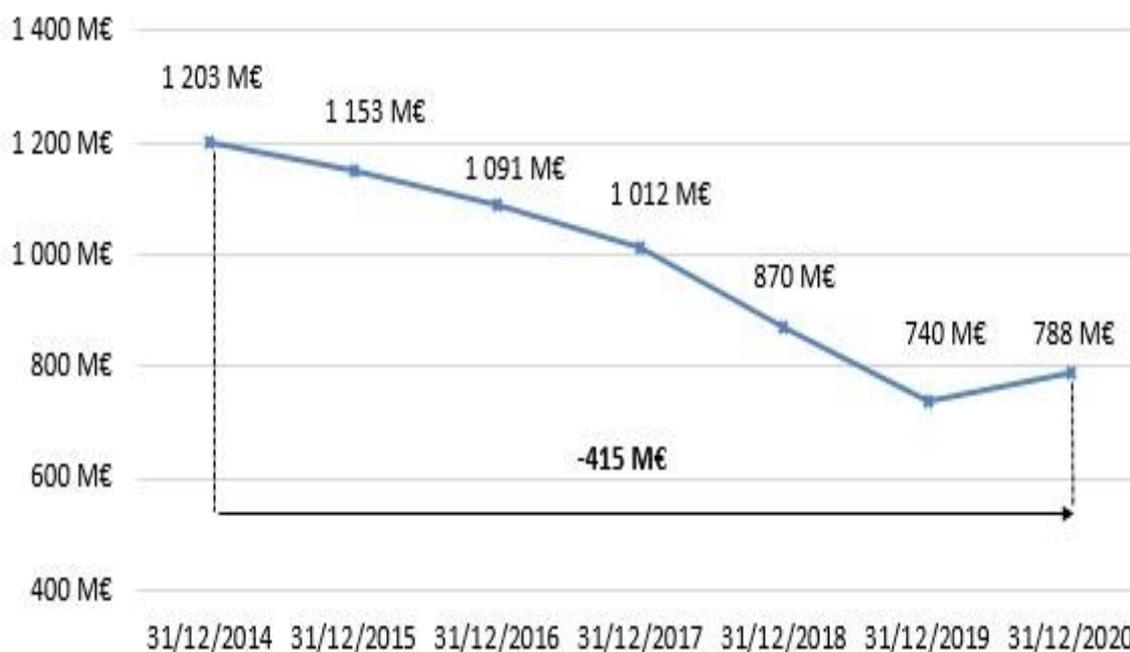
La Collectivité européenne d'Alsace pourra se construire sur des fondations solides, tant au niveau des valeurs, des politiques menées, que de la sobriété budgétaire dont ont fait preuve les deux Départements en inscrivant leurs actions dans une recherche permanente d'efficacité et de gestion « à l'alsacienne » des deniers publics.

Ce mode de gestion aura permis à nos deux Collectivités de se situer parmi les collectivités les plus performantes du pays : ainsi les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin présentaient en 2019, en moyenne, un montant de dépenses de fonctionnement par habitant de 719 € (source DGCL), au regard d'une moyenne nationale bien plus élevée de 866 €.

De même, l'encours de dette par habitant s'élevait en moyenne à 392 € dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, à comparer aux 499 € de la moyenne nationale.

La dette des deux Départements n'a d'ailleurs cessé de baisser de 2014 à 2019, passant de 1 203 M€ à 740 M€, soit un désendettement de - 463 M€ au cours de cette période. En 2020, le recours à la dette s'est accru de manière volontariste pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et soutenir notre économie locale en créant des fonds de soutien à l'investissement.

Encours de dette au 31/12/N



Enfin, les taux de foncier bâti des deux Départements, à savoir 13,17 %, faisaient partie des 10 taux les plus bas de France, illustrant la capacité des deux Collectivités à gérer efficacement, durablement et de manière responsable les deniers publics dans une période marquée en particulier par la baisse des dotations d'Etat, l'augmentation des dépenses d'action sociale et, bien entendu, la baisse des recettes fiscales liées à l'activité économique consécutivement à la crise sanitaire.

Ces fondations solides et le dispositif de convergence mis en place permettent d'investir de façon ambitieuse les nouveaux champs de compétence conférés par la loi du 02 août 2019.

HIER

> Avec les Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin



AUJOURD'HUI

> Avec la Collectivité européenne d'Alsace,

tous les services et politiques des deux Conseils départementaux sont poursuivis. S'y ajoutent...

Transfrontalier

(chef de file de la coopération transfrontalière, au travers de son schéma, la CeA sera l'interlocuteur privilégié des suisses et allemands pour les projets de notre territoire.)



Bilinguisme
(la CeA va créer un Comité stratégique de la langue allemande et pourra recruter directement des intervenants bilingues)



Économie, attractivité tourisme
(marketing territorial, politique touristique, attractivité de son territoire en France et à l'étranger)



Transports, mobilité
(routes nationales, A35, régulation du trafic poids lourds)



Culture, patrimoine régional, vie associative et démocratie

(valorisation du patrimoine alsacien, organisation possible des associations et fédérations à l'échelle de l'Alsace, Conseil de développement alsacien)



Logo d'Alsace sur plaques minéralogiques



Statistiques à échelle alsacienne



III/ Les perspectives financières générales de la CeA

Le premier budget de la Collectivité européenne d'Alsace illustrera le **modèle de gestion alsacien** marqué d'abord par la volonté politique d'être présent dans le quotidien de tous les Alsaciens, en particulier des plus fragiles, dans une relation de proximité et de confiance.

Ce modèle, c'est ensuite le choix **d'une gestion à la fois sobre sur les dépenses de structure et volontariste sur le déploiement des politiques et des investissements.**

Cette gestion financière se traduira ainsi par :

- **des économies sur les charges d'administration courante,**
- **un bon niveau d'autofinancement,**
- **des investissements à la hauteur des enjeux liés à la crise,**
- **un recours à l'emprunt mesuré.**

Ces objectifs financiers doivent être préservés et servir de repère car ils constituent la seule manière de poursuivre notre engagement de proximité en faveur des Alsaciens et des territoires dans le contexte difficile que nous connaissons.

Ce volontarisme devra s'accompagner du soutien de l'Etat à un moment où les dépenses d'actions sociales liées à la crise, en particulier celles relatives à l'insertion, ne cessent de progresser et de mettre en péril l'équilibre financier de notre collectivité. Il est en effet indispensable que l'Etat, eu égard à nos responsabilités et notre ambition collective pour l'Alsace, procède à une compensation équitable des charges transférées, ainsi qu'à l'attribution d'un pouvoir de taux en matière de fiscalité locale. Notre action, notre présence auprès des citoyens n'a jamais été aussi forte, aussi déterminante, alors que notre autonomie fiscale, symbole d'une décentralisation effective, n'a jamais été aussi réduite.

Ainsi, à ce stade des travaux budgétaires 2021, les recettes de fonctionnement sont attendues en augmentation de + 23,3 M€ par rapport aux budgets 2020 des deux Départements, pour atteindre un volume de 1,66 Md€. Les dépenses de fonctionnement connaîtraient également une évolution estimée à + 61,5 M€, soit un montant total qui avoisinerait 1,53 Md€.

Dans ces conditions, le niveau d'autofinancement brut devrait se situer autour de 130 M€, soit un montant permettant règlementairement de couvrir la charge d'amortissement, ainsi que de couvrir le remboursement en capital de la dette s'élevant à 99 M€.

Les dépenses d'investissements opérationnelles, c'est-à-dire celles directement injectées dans l'économie réelle, pourraient s'élever à **un montant exceptionnel de plus de 300 M€**, étant rappelé que les réalisations 2019 des deux Départements avaient atteint un montant cumulé de 220 M€ et que les BP 2020 prévoyaient un volume de 242,1 M€. Cette progression des investissements illustre pleinement la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace de lutter contre la crise en soutenant les entreprises, les collectivités territoriales et les associations, poursuivant ainsi l'effort des deux Départements au plus près des territoires, dans la prise en compte des besoins locaux d'équipement ainsi que dans la réalisation de chantiers stratégiques pour l'attractivité de l'Alsace.

Cette gestion responsable et volontariste confirme les engagements de la Collectivité en faveur de la jeunesse, de l'emploi, de la préservation du patrimoine culturel alsacien, du bilinguisme et de l'attractivité du territoire.

Les prévisions budgétaires pour 2021 s'élèveraient ainsi à plus de 2 Md€ (inscriptions réelles), soit un montant en hausse d'approximativement 135 M€ par rapport aux BP 2020 cumulés des deux Départements.

Concernant les 7 budgets annexes de la Collectivité, leur montant global devrait s'élever à un peu plus de 40 M€, soit 0,6 M€ pour le budget d'énergie électrique, 0,6 M€ pour le Vaisseau, 4 M€ pour la Cité de l'enfance, 14,7 M€ pour le Foyer de l'enfance, 4 M€ pour le Parc d'engins d'Erstein, 2,5 M€ pour le laboratoire vétérinaire d'Alsace et 13,5 M€ pour le parc de véhicules. Le montant prévisionnel attribué à ces budgets en 2021 devrait progresser de + 7 M€ sous l'effet purement technique lié au changement d'affectation des dépenses d'entretien des engins routiers du budget principal vers le budget annexe du parc de véhicules.

IV/ Le fonctionnement de la CeA : la maîtrise des charges courantes et la progression des recettes impactée

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèveraient à ce stade à environ 1,53 Md€, soit une augmentation de 61,5 M€ (+ 4 %) au regard du cumul des budgets 2020 des deux Départements.

	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)	1 531,1	1 552,1	1 573,7

Depuis 2015, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont pris leurs responsabilités et ont fait preuve de courage en réalisant de nombreux efforts pour contenir leurs charges de fonctionnement et ainsi pouvoir honorer leur participation à la résorption du déficit national.

Toutes les lignes budgétaires ont été réinterrogées, les dispositifs optimisés, l'administration profondément réorganisée, les moyens mutualisés et les frais financiers diminués.

Ces efforts ont permis aux Départements de baisser leurs charges de fonctionnement et de tenir ainsi les engagements contractuels conclus avec l'Etat dans le cadre du pacte financier.

En 2021, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à poursuivre le modèle de gestion à l'alsacienne initié par les deux Départements en diminuant de manière volontariste les charges de gestion courante dans l'objectif d'affecter prioritairement les crédits aux actions bénéficiant directement aux Alsaciens, aussi bien dans le domaine social, éducatif, transfrontalier, culturel et sportif, que pour financer les investissements d'avenir dont notre territoire a besoin en terme d'attractivité.

Enfin, s'agissant de la prospective, les dépenses de fonctionnement devraient progresser assez sensiblement en 2022 et 2023 sous l'effet d'une évolution des charges de personnel (+ 1%), de l'allocation rSa (+ 3,3 %), des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (+ 2,09 %), ainsi que de la participation au SDIS (+1,14 %). Ce scénario intègre une stabilité de toutes les autres dépenses de fonctionnement.

1) Les charges courantes

En 2021, la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra les efforts pour compresser les charges courantes dans l'objectif de préserver son niveau d'épargne brute et donc sa capacité à investir.

Cette recherche d'économies de structure a fait l'objet d'une douzaine de réunions budgétaires durant l'été 2020, au cours desquelles toutes les lignes de dépenses ont été examinées, discutées, ajustées par les élus et les directions. Des pistes de diminution ont été trouvées grâce à des mutualisations, des révisions de processus ou encore au développement du numérique et de dématérialisation.

Au final, plus de **1 M€ d'économies pourront être réalisées dès 2021 sur les charges de structure.**

2) Les charges de personnel

Les agents de la Collectivité européenne d'Alsace font vivre nos valeurs à travers leurs actions, leur engagement et leur professionnalisme. Ils travaillent, avec les élus, dans l'objectif de répondre aux préoccupations des habitants et de dispenser un service adapté et de qualité.

Le budget qui leur sera consacré en 2021 à travers la gestion des ressources humaines devrait connaître une progression par rapport aux BP 2020 cumulés du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de + 3,9 %, soit + 9,6 M€ pour atteindre 254 M€.

Ces charges de personnel représenteraient **18 % du budget de fonctionnement de la CeA, soit un taux inférieur à la moyenne des Départements de plus de 1 000 000 d'habitants qui s'établit à 19,9 %**, et un positionnement au **7^e rang national** de tous les Départements.

De même, cette projection financière, qui a été effectuée sur la base des effectifs rémunérés sur le budget principal en mai 2020 des deux collectivités, soit 5 399 ETP (hors assistants familiaux), présente un **ratio d'administration de la CeA s'élevant à 3,1 agents pour 1 000 habitants, alors que la moyenne nationale des Départements de plus de 800 000 habitants se situe à 3,8 agents pour 1 000 habitants.**

L'évolution de ce budget est, pour plus de la moitié, la conséquence de la variation d'évènements impactant couramment la masse salariale tel que le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) à hauteur de 4,7 M€, composé des mesures PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations) et de l'effet des avancements de grade et des promotions internes.

Par ailleurs, la mise en place de la CeA implique des mesures de convergence indispensables au bon fonctionnement de notre future structure, au regard des engagements pris par chacun des Présidents en amont de la création de la nouvelle collectivité alsacienne, engagements visant notamment à garantir au personnel le maintien de son régime indemnitaire ainsi que la correction des écarts majeurs existants dans ce domaine. A noter également l'amélioration de la situation des assistants familiaux à travers l'harmonisation de leurs conditions de rémunération.

Enfin, en application de l'article D. 3312-12 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), d'autres informations sur l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses sont jointes en annexe au présent rapport.

3) Une progression des recettes de fonctionnement impactée par le changement de panier fiscal et par la compensation liée au transfert du réseau routier national

Les recettes de fonctionnement s'élèveraient à ce stade à environ 1,66 Md€, contre 1,64 Md€ au BP 2020, soit une progression de 23,3 M€ (+ 1,42 %).

La modification du panier fiscal des départements en 2021

Le Projet de loi de finances 2021 vient confirmer les dispositions qui étaient déjà prévues dans la loi de finances pour 2020 en ce qui concerne la modification des ressources fiscales des Départements.

En effet, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, le Gouvernement entend mener une réforme de la fiscalité locale visant à transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation. En contrepartie, les Départements se verront affecter une fraction de TVA, à l'instar de ce qui existe déjà pour les Régions.

Il convient de relever qu'une telle mesure consistant à supprimer l'unique levier fiscal encore à la disposition des Départements est de nature à les priver de toute autonomie fiscale et ainsi à rompre le lien existant entre les Départements et les habitants en matière d'imposition. En effet, le reversement de TVA, contrairement à la TFPB, est totalement déconnectée du territoire.

En outre, la compensation par la TVA apparaît, à l'instar des DMTO, particulièrement sensible aux retournements de conjoncture économique. Ainsi, bien que bénéficiant d'un dispositif de garantie minimum de ressources, les Départements accroîtront leur exposition au risque de volatilité de leurs recettes, particulièrement en cas de changement de cycle économique. A noter que pour 2021, le produit de TVA transférée sera plafonné au montant perçu au titre de la TFPB en 2020.

Des recettes de fonctionnement impactées à la fois par les effets de la crise et l'attribution de la compensation financière liée au transfert des routes nationales

A ce stade des travaux budgétaires 2021, les recettes de fonctionnement sont attendues en augmentation de + 23,3 M€ par rapport aux budgets 2020 des deux Départements, pour atteindre un volume de 1,66 Md€.

L'augmentation prévisionnelle des recettes en 2021 serait principalement liée à une hausse de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) estimée, à ce stade des débats parlementaires, à 17 M€. Cette valorisation de la TICPE traduit le choix du Gouvernement d'utiliser cette imposition pour servir de véhicule financier à la compensation des charges résultant du transfert du réseau routier national non concédé à la Collectivité européenne d'Alsace.

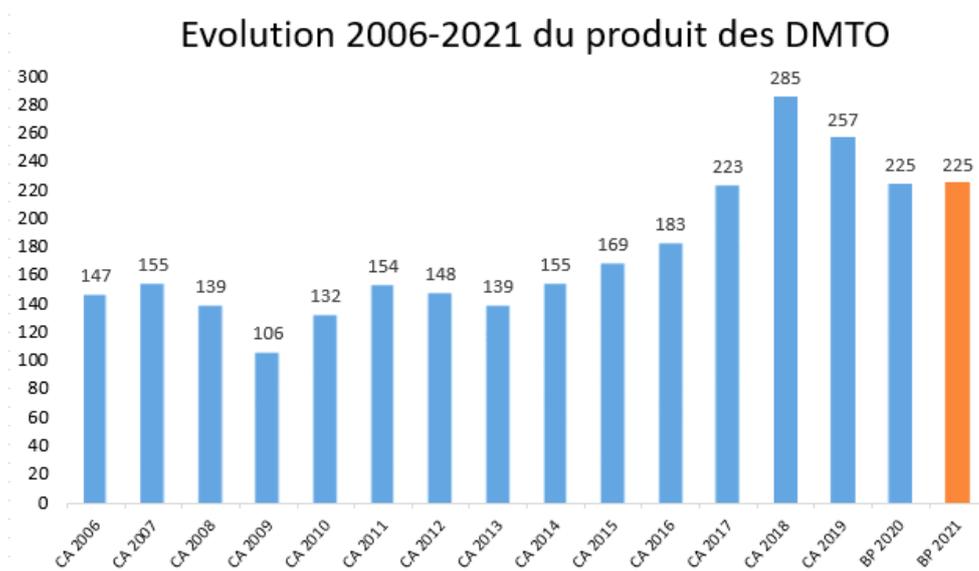
Par ailleurs, les recettes du secteur social sont attendues en hausse de plus de 5 M€ en raison, principalement, de l'attribution par l'Etat de compensations correspondant à la réalisation d'actions menées par la Collectivité européenne d'Alsace dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et de la protection de l'enfance.

Cette augmentation globale des recettes est tempérée par une diminution très sensible de 15 % attendue de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) par rapport au montant notifié en 2020. Cette baisse, qui se traduit par une perte de recettes de 14,5 M€ par rapport aux budgets 2020 des deux Départements, est pratiquée pour

tenir compte de la baisse d'activité enregistrée par les entreprises alsaciennes suite au confinement et à la fermeture des commerces.

S'agissant de la prévision relative aux droits de mutation à titre onéreux, particulièrement délicate compte tenu de son volume important et de son caractère volatile, il est proposé, à ce stade, de retenir pour 2021 le montant cumulé prévu dans les budgets 2020 des deux Départements dans la mesure où les encaissements liés à cette recette, après avoir subi une forte diminution pendant les mois de confinement du début d'année 2020, devraient, selon toute vraisemblance, pouvoir atteindre le niveau inscrit aux budgets. Pour 2021, il n'est pour l'instant pas anticipé de dégradation de cette taxe par rapport à l'exercice précédent. Le montant prévisionnel pour 2021 s'élèverait donc à 225 M€.

Pour atténuer ces variations, la Collectivité européenne d'Alsace devrait pouvoir bénéficier de la progression des bases de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), avec un produit attendu en hausse de 5%, soit un montant de 257,3 M€, ainsi que sur le dynamisme de la taxe d'aménagement, dont le produit est estimé à 19,5 M€.



Par ailleurs, comme indiqué plus haut, le Gouvernement ayant décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes en échange d'une fraction de TVA, c'est un montant de 330,1 M€ qui est prévu au budget à ce titre, soit le produit cumulé de TFPB perçu par les deux Départements en 2020.

Concernant les dotations, elles devraient globalement être stables en 2021. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) s'élèverait ainsi à 172,6 M€, soit un volume identique au cumul des montants notifiés en 2020 pour chaque Département. Par ailleurs, d'autres dotations, gelées en valeur, devraient se maintenir en 2021, à l'instar du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour un montant de 43,7 M€, de la DGD (Dotation Globale de Décentralisation) pour 10,4 M€ et de l'attribution de compensation versée par la Région suite au transfert de la compétence Transport pour un volume global de 56,5 M€.

Concernant la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle), intégrée au sein des variables d'ajustement par la loi de finances pour

2017, elle est attendue en baisse de - 5 % pour 2021, soit un montant évalué à 47,3 M€.

Enfin, s'agissant de la prospective, particulièrement difficile à établir dans le contexte actuel de crise, il est attendu pour les exercices 2022 et 2023 un niveau global de recettes en légère évolution. Cette progression serait alimentée par une augmentation de 3 % par an de la TSCA et de la CVAE (après une baisse de celle-ci évaluée à - 15 % en 2021), ainsi que par la dynamique de la TVA transférée estimée à 3,5 % par an à partir de 2022. S'agissant des droits de mutation, très sensibles aux fluctuations économiques, le contexte actuel nous invite à reproduire les montants prévisionnels 2021 sur la période 2022-2023. Enfin, compte tenu des incertitudes liées à l'évolution des critères d'éligibilité du Fonds national de péréquation des droits de mutation, il est possible de relever l'existence d'un risque financier pesant sur les montants alloués à la Collectivité à ce titre. Le reste des recettes, dont les dotations en particulier, devrait connaître une stabilité sur les exercices à venir.

	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement (en M€)	1 663,3	1 686,0	1 709,5

V/ La volonté d'optimiser l'autofinancement de la CeA

Pour 2021, les recettes de fonctionnement sont évaluées, à ce stade, à 1,66 Md€ et les dépenses de fonctionnement à 1,53 Md€, soit une épargne brute d'environ **130 M€**.

	2021	2022	2023
Epargne brute (capacité d'autofinancement) (en M€)	132,2	133,9	135,8

Cette notion d'épargne brute est déterminante car le volume ainsi dégagé permet d'abord de couvrir le remboursement en capital de la dette, ensuite, pour le restant, de participer au financement des opérations d'investissement de la Collectivité européenne d'Alsace.

A ce stade de la construction budgétaire, l'épargne brute, correspondant donc à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, permettrait de couvrir le remboursement des emprunts en capital, estimé à 99 M€ en 2021, et d'affecter le solde (appelé « épargne nette »), soit en l'occurrence un montant d'environ 30 M€ au financement des dépenses d'investissement.

La **capacité de désendettement**, qui constitue le ratio financier permettant de déterminer le nombre d'années nécessaires au remboursement de l'encours de dette en y consacrant exclusivement l'épargne brute, s'établirait à environ **6,7 années** en prenant en considération l'encours de dette cumulé des deux Départements au 31/12/2021, **témoignant ainsi de la capacité de la Collectivité européenne d'Alsace à recourir à l'emprunt pour contribuer au financement de ses investissements.**

Il sera déterminant ces prochaines années de préserver un bon niveau d'épargne en réitérant les efforts de gestion et d'optimisation des charges courantes. Il est en outre à espérer que les recettes fiscales dont est dotée la Collectivité européenne d'Alsace, en particulier celles liées à l'activité économique (TVA, CVAE, DMTO...), puissent retrouver leur dynamisme d'avant la crise.

VI/ Une dynamique d'investissement exceptionnelle : 300 M€

Grâce à la mutualisation des moyens et aux efforts poursuivis de rationalisation des charges, **la Collectivité européenne d'Alsace pourra consacrer un volume exceptionnel de plus de 300 M€ aux investissements sur le territoire en 2021 pour lutter contre les effets de la crise.** Pour mémoire, le volume budgétaire cumulé 2020 s'élevait à 240,2 M€.

	2021	PPI Post-2021
Dépenses d'investissement opérationnel * (en M€)	300	807,9

*montant prévisionnel à ce stade, incluant les AP nouvelles prévues au BP 2021

Cette montée en puissance des investissements en 2021, fruit d'un long processus de discussion, d'échange et d'arbitrage, doit être particulièrement soulignée compte tenu des nombreux enjeux économiques et sociaux auxquels la Collectivité européenne d'Alsace doit faire face en cette période de forte instabilité.

Précisément, l'exercice 2021 sera consacré à **l'accélération des programmes de réhabilitation et de modernisation des collèges**, dans l'objectif d'offrir à la jeunesse les conditions leur permettant d'acquérir les apprentissages nécessaires à une bonne intégration dans la vie active, de s'épanouir et de devenir des citoyens responsables et avertis. **C'est ainsi un montant d'investissement total de plus de 50 M€ qui sera dédié à cette politique en 2021, soit une augmentation de plus de 7 % par rapport aux budgets 2020 cumulés des deux Départements.** Au total, sur 10 ans, la Collectivité européenne d'Alsace ambitionne d'investir plus de 500 M€ en faveur des collèges. Parmi les opérations les plus significatives, on peut citer la reconstruction du collège Solignac de Strasbourg ou celle du collège d'Eckbolsheim, ainsi que la construction de nouveaux collèges à Kembs et Mulhouse. S'agissant des restructurations lourdes, les crédits seront principalement orientés vers les collèges de Bischheim, Brumath et Hoerth, ainsi que vers ceux de Mulhouse (Collège Kennedy), Saint Amarin ou encore Wintzenheim.

Concernant les routes, le budget 2021 sera marqué par le transfert de la gestion du réseau routier national non concédé à la Collectivité européenne d'Alsace, ce qui devrait porter le budget d'investissement dans ce domaine à environ 120 M€, permettant un entretien rigoureux du réseau et la réalisation de projets stratégiques pour l'Alsace. Pour mémoire, les budgets cumulés 2020 des deux Départements s'élevaient à 84 M€. En 2021, les crédits seront en particulier affectés au projet du TSPO (Transport en Site Propre de l'Ouest strasbourgeois, 6,3 M€), aux travaux reliant l'A35 et la RN1083 à hauteur de Sélestat (7,3 M€), à l'opération de liaison de l'A35 avec la RD 83 à Ensisheim (3,8 M€), à la déviation de Châtenois (14 M€), ainsi qu'aux travaux de mise à 2 X 3 voies de l'A35 à hauteur de Mulhouse (3,9 M€).

Par ailleurs, **la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à maintenir en 2021 les engagements politiques relatifs à la contractualisation initiée par chaque Département avec les territoires** et à concevoir, en lien avec les partenaires locaux, les conditions d'une politique de développement territoriale à l'échelle de l'Alsace.

Enfin, **la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra les projets d'infrastructure stratégiques pour l'attractivité de notre territoire**, que ce soit en apportant son soutien à Strasbourg pour préserver le siège du parlement européen, en se mobilisant en faveur des projets ferroviaires de raccordement de l'Euroairport et de liaison Colmar-Fribourg, ou encore pour développer les infrastructures vertes (photovoltaïques, centrales hydroélectriques...) permettant à l'Alsace de devenir un territoire à énergie positive et de renforcer son tissu industriel.

S'agissant de la prospective d'investissement, son élaboration est, cette année, largement impactée par la création de la Collectivité européenne d'Alsace, ainsi que par le renouvellement de l'assemblée prévu courant de l'année 2021. La volonté de mettre en place des politiques à l'échelle de l'Alsace et de permettre aux élus issus des élections à venir de se positionner sur les grands dossiers de la Collectivité européenne d'Alsace rend délicat, dans ce contexte, toute prévision budgétaire pluriannuelle.

En outre, la volonté des élus de mobiliser en 2021 un montant exceptionnel d'investissement de plus de 300 M€ pour soutenir l'économie alsacienne a également été de nature à impacter le phasage pluriannuel des projets. Pour autant, le niveau d'autofinancement attendu ces prochains exercices, autour de 134 M€, combiné à un recours maîtrisé à l'emprunt, devrait porter le volume budgétaire d'investissement cible de la Collectivité à environ 230 M€ par an. Enfin, il peut être précisé que le stock d'Autorisations de Programme (AP) prévisionnel est évalué à 1 032 M€ au 31/12/2020 et que les crédits de paiement 2020, d'un montant de 301,8 M€, permettent de couvrir 29,3 % du stock d'AP au 31/12/2020.

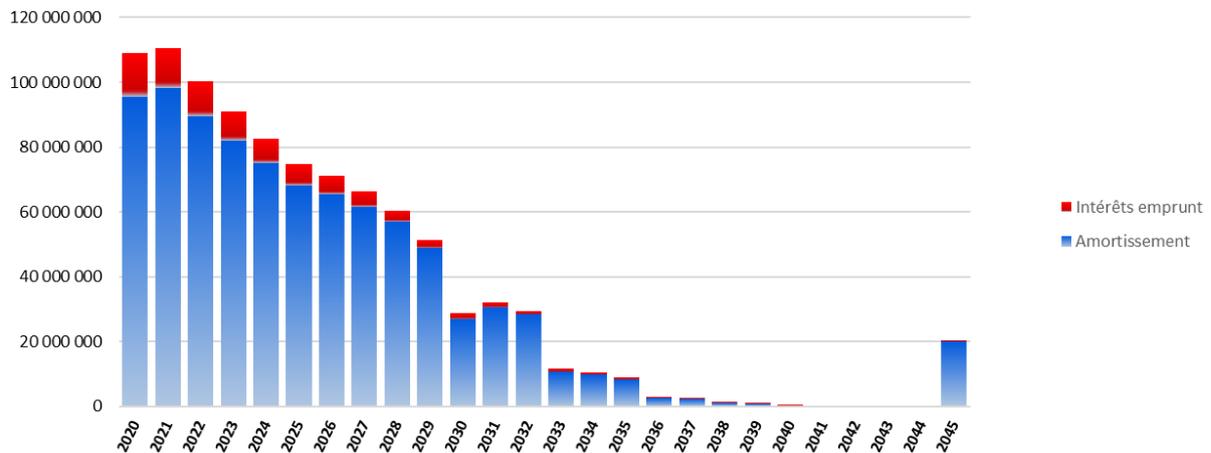
VII/ Une gestion vertueuse : un endettement maîtrisé

De 2014 à 2020, les deux Départements haut-rhinois et bas-rhinois ont baissé leur encours de dette de - 415 M€, en passant de 1 203 M€ à 788 M€, ce qui permettra à la Collectivité européenne d'Alsace de recourir de manière maîtrisée à l'emprunt pour financer les équipements stratégiques dont le territoire a besoin.

En 2021, l'emprunt d'équilibre prévisionnel pourrait s'élever à environ 199 M€, portant l'encours de dette à **889,8 M€, étant précisé que cette inscription pourrait éventuellement être ajustée en DM1 2021 avec l'affectation des résultats 2020.**

S'agissant du profil d'extinction de la dette existante au 31/12/2020 (hors nouveaux emprunts en 2021), on observe que le montant du remboursement annuel de la dette baisse sensiblement à partir de l'année 2022 pour s'établir à 89,6 M€ en 2022, puis à 82 M€ en 2023 et 74,9 M€ en 2024.

Flux de remboursement



N.B. : sans simulation de capital nouveau, ni d'intérêt supplémentaire en 2021 et les années suivantes.

En 2021, la stratégie du recours à l'emprunt pourrait consister à privilégier davantage le recours aux taux longs compte tenu du caractère historiquement bas des taux fixes proposés par les établissements bancaires sur une maturité de 15 ans (environ 0,4% - cf. campagne d'emprunt 2020), situation qui devrait perdurer en 2021. Parallèlement, la Collectivité pourra bénéficier des opportunités offertes par le marché obligataire, dont les conditions de financement continueraient d'être particulièrement favorables en 2021.

La Collectivité pourrait cependant également préserver une part des emprunts à taux variables, lesquels offrent une plus grande souplesse de négociation commerciale dans l'objectif de maintenir une structure de dette à la fois sécurisée et dynamique.

Dette par type de risque au 31/12/2020

Type	Encours	% exposition
Total taux fixe	555 298 673,54 €	70,47%
Variable	211 732 265,52 €	26,87%
Livret A	18 959 353,50 €	2,41%
Ecart d'inflation	1 967 730,00 €	0,25%
Total taux variables	232 659 349,02 €	29,53%
Ensemble des risques	787 958 022,56 €	100,00%

VIII/ Les orientations politiques de la CeA

1) L'Europe et le développement de la coopération transfrontalière au cœur des politiques de la CeA

Ancrée dans son ADN, la **dimension européenne de la Collectivité européenne d'Alsace** doit rayonner sur chacune de ses politiques car c'est dans ses échanges du quotidien et de proximité avec les pays voisins que l'esprit européen prend véritablement corps.

Notre territoire, situé au cœur de l'Europe, ne peut en effet se concevoir sans renforcer les liens avec nos amis allemands et suisses. La Collectivité européenne d'Alsace, **chef de file dans le domaine de l'action transfrontalière**, est ainsi clairement positionnée comme l'interlocuteur privilégié de nos partenaires d'outre-rhin pour les projets concernant le territoire alsacien.

La coopération dans le domaine de la santé et du médico-social compteront parmi les grands enjeux. Les actions mises en places par les deux Départements pour favoriser l'information des citoyens, organiser des échanges culturels, sportifs ou des rencontres de jeunes, seront largement poursuivies et intensifiées par la Collectivité européenne d'Alsace.

Un conseil de développement alsacien pourra en outre être consulté sur le schéma de coopération transfrontalière qui fixera les grands objectifs et enjeux de la coopération avec l'Allemagne et la Suisse. C'est une manière inédite d'agir dans la proximité en impliquant les représentants de la société civile dans la construction de l'avenir de l'Alsace.

Pour aller plus loin et faciliter les échanges transfrontaliers, la Collectivité européenne d'Alsace s'attachera à développer une politique ambitieuse de **promotion du bilinguisme** franco-allemand qui est un enjeu d'avenir puisque des milliers d'emplois qui requièrent l'allemand seront proposés à notre jeunesse dans les 15 prochaines années en Alsace et chez nos voisins.

Enfin, la CeA entend **développer une ingénierie** qui lui permettrait d'optimiser la recherche des financements européens et **d'accompagner les communes** dans le montage de leurs dossiers. La CeA aurait, dans ce cadre, toute légitimité à assurer elle-même la **gestion des fonds européens à l'échelle alsacienne**.

2) La santé : un enjeu majeur de protection des populations

Depuis le début de la crise, aux côtés de l'Etat, les deux Départements ont fait montre d'agilité et de réactivité pour protéger la santé de la population et apporter des solutions concrètes.

D'importants moyens financiers ont été mobilisés pour fournir, en partenariat avec les communes, des masques à la population et venir en aide aux professionnels de santé, en particulier dans les EHPAD, à travers l'achat de matériel médical (lotions hydroalcooliques, gants, blouses...).

Aujourd'hui, forte de l'expertise développée par les deux Départements dans la gestion des établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'en matière de prévention de la santé, **la Collectivité européenne d'Alsace est d'ores et déjà mobilisée dans la campagne nationale de vaccination anti Covid 19**. Si les deux Départements ont su se montrer solidaires et efficaces en créant des synergies avec les autres collectivités pendant la pandémie, la CeA démontre aujourd'hui sa capacité à intervenir au plus près des populations à vacciner.

La CeA affirme ainsi sa volonté d'être la Collectivité de la santé, la Collectivité du « bien vivre » et ainsi d'être davantage impliquée, en lien avec les Agences Régionales de Santé, dans la **définition des orientations stratégiques de santé à l'échelle de l'Alsace**, qu'il s'agisse de prévention ou de promotion de la santé, de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins ou encore d'innovation avec le développement de la télémédecine.

A ce titre, dans le cadre de la future loi sur l'autonomie, **la CeA se positionne pour que la gestion des EHPAD lui soit en totalité confiée**, dans l'objectif de mieux accompagner l'Humain et d'en simplifier les modes de gouvernance.

La Collectivité ambitionne en outre de créer avec ses voisins allemands et suisses les conditions d'une **offre de soins transfrontalière** répondant aux besoins des territoires.

3) La Solidarité : un soutien volontariste au plus près des Alsaciens

En 2021, à ce stade de la construction budgétaire, les dépenses prévisionnelles d'aide sociale devraient connaître une augmentation de + 6,1 % par rapport aux budgets 2020 des deux Départements.

Le budget consacré aux personnes âgées augmentera en 2021, principalement en lien avec **un effort financier marqué à destination des EHPAD**, au travers d'une revalorisation de la valeur du point GIR départemental et d'une revalorisation plus marquée que les années précédentes du tarif de référence APA pour les services d'aide à domicile.

Cet effort financier marque la volonté de la Collectivité de préserver la santé de nos aînés dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, **en soutenant les EHPAD ainsi que les associations intervenant à domicile**, dans leur combat quotidien contre l'épidémie.

L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH), qui fera également l'objet d'une revalorisation des prix de journée en EHPAD, verra son régime modifié par une mesure de convergence alsacienne des politiques publiques avec **la fin de la participation financière dans le Bas-Rhin des petits enfants en tant qu'obligés alimentaires** pour les nouveaux dossiers d'aide sociale.

Enfin, dans le même temps, la Collectivité poursuivra **sa politique volontariste d'aide à l'investissement à destination des EHPAD**, sur une base harmonisée et revalorisée.

Le budget consacré aux personnes en situation de handicap progressera en 2021, du fait notamment d'un effet prix lié à une **revalorisation plus marquée des budgets de fonctionnement des services et établissements**, ainsi que des tarifs des prestations à domicile dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Sur ce dernier point, il convient de noter la revalorisation du tarif de référence haut-rhinois de la PCH en cas d'intervention d'un SAAD non habilité à l'aide sociale qui s'inscrit dans le cadre de la convergence alsacienne des politiques publiques.

Le budget consacré à la protection de l'enfance et de la famille progressera en 2021, en lien avec le nombre d'enfants confiés en constante augmentation et avec la nécessité de diversifier l'offre d'accueil pour tenir compte de la hausse des profils complexes.

Ainsi les crédits seront affectés en priorité à la **création de places de pouponnière** dans le Bas-Rhin et **d'accueil d'urgence** dans le Haut-Rhin. L'accueil familial sera également revalorisé à travers **l'harmonisation des conditions de rémunération des assistants familiaux**.

La Collectivité s'inscrit par ailleurs dans la continuité des politiques menées par les deux territoires : le plan d'actions Enfance Famille « un avenir pour nos enfants » qui entre dans sa 3^{ème} année pour le Bas-Rhin et le schéma départemental de la Protection de l'Enfance 2018-2023 pour le Haut-Rhin.

Enfin, la contractualisation en 2019 avec l'Etat au titre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance (SNPPE), couplé à la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP) constitue un important levier d'action dans ce champ ainsi qu'un apport de crédits significatif.

Le budget consacré à l'insertion augmentera en 2021, de manière très significative, du fait de la prise en compte de l'augmentation prévisible des dépenses liées aux conséquences de la crise de la Covid-19, déjà amorcée en 2020. L'année 2020 a déjà vu une augmentation significative du nombre d'allocataires : + 8,5 % sur le 1^{er} semestre.

L'allocation rSa est inscrite à ce stade à hauteur de 285 M€, soit + 37,7 M€ par rapport au BP 2020. Au regard de l'évolution de la crise économique et sociale, **un effort financier de 2,5 M€ supplémentaires est prévu au titre de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa**. En fonction de l'évolution de la crise, des besoins de crédits supplémentaires pourraient émerger.

Par ailleurs, la Collectivité s'inscrit dans la continuité des politiques menées par les deux territoires mais également de convergence. Ainsi, sur le volet du **juste droit**, la politique de la Collectivité a vocation à converger dès le 1^{er} janvier 2021, dans un souci réaffirmé de nécessaire maîtrise des dépenses d'allocation. Sur le volet de l'insertion, la Collectivité pourra s'appuyer sur les **dispositifs volontaristes** déjà en place (accompagnement global, contrats aidés, circuits courts vers l'emploi...).

Le nouveau **Service Public de l'Insertion** (SPI), expérimenté à ce jour sur une partie du territoire bas-rhinois, aura vocation à être étendu sur tout le département bas-rhinois et à répondre aux enjeux d'orientation, d'accompagnement, de simplification des démarches administratives, de partenariat pro-actif avec l'ensemble des acteurs concernés et du juste droit.

Enfin, la nouvelle Collectivité est engagée depuis 2019 dans la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP) au titre du SPI pour le Bas-Rhin et avec, pour priorités pour le Haut-Rhin, le dispositif d'entrée dans le rSa et l'amélioration de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa.

4) La Réussite Educative pour tous les Alsaciens

L'acquisition des savoirs fondamentaux, la transmission de la culture, l'éducation aux règles de la vie commune constitue les valeurs essentielles qu'une société doit à ses enfants.

C'est fort de cette conviction que **la Collectivité européenne d'Alsace consacra plus de 144,5 M€ en 2021 en faveur de l'éducation et de la jeunesse**, soit 1 583 euros en moyenne par élève (le Haut-Rhin comptant 37 293 collégiens et le Bas-Rhin 53 985). Cette mobilisation vise, en complémentarité des missions de l'Education Nationale, à ce que chaque jeune trouve dans les collèges les clés qui lui permettront d'ouvrir les portes vers la formation, l'apprentissage ou les études de son choix.

La stratégie alsacienne de réussite éducative pour tous se développera notamment à travers le renforcement du programme pluriannuel de modernisation des collèges, avec une **dépense prévisionnelle de 50 M€ en 2021**, en progression de 7 % par rapport aux budgets 2020 cumulés des deux Départements. Au total, ce seront 500 M€ sur 10 ans qui seront investis afin d'améliorer les conditions d'accueil des collégiens et de l'ensemble de la communauté éducative, soit l'équivalent de 2 à 3 collèges neufs chaque année.

Cette mobilisation en faveur de la Jeunesse s'accompagnera d'une mise en convergence des politiques éducatives, culturelles, sportives et sociales, garantissant l'éveil à la

citoyenneté, au multilinguisme et au développement du numérique. La Collectivité répond ainsi pleinement présent aux besoins de la Jeunesse qui constitue l'avenir de l'Alsace.

5) Un réseau routier élargi aux routes nationales et des capacités de régulation du trafic accrues

Dans le cadre de la construction de la Collectivité européenne d'Alsace, les élus ont souhaité prendre de nouvelles responsabilités dans le domaine des routes en **élargissant le réseau alsacien aux routes nationales**, de manière à uniformiser et optimiser la gestion sur l'ensemble du réseau grâce à l'intervention d'un **opérateur unique**.

Les élus ont également obtenu que la Collectivité puisse être en capacité d'instaurer un **mécanisme financier de régulation du trafic poids lourds** sur les routes de son territoire dans l'objectif de gagner en **fluidité** et en **sécurité** pour l'utilisateur.

C'est dans cette perspective qu'en plus des routes départementales, la Collectivité européenne d'Alsace gèrera dès le 1^{er} janvier 2021 également les routes nationales et les autoroutes non concédées, soit un **réseau total de 6 400 kilomètres**.

Le budget qui sera proposé au titre de l'année 2021 englobe les crédits qui seront nécessaires à la Collectivité pour exercer pleinement ses nouvelles responsabilités dans un domaine où les enjeux de mobilité sont stratégiques pour l'avenir de notre territoire, aussi bien d'un point de vue économique qu'au niveau de la sauvegarde de notre environnement.

Ainsi, en 2021, la Collectivité poursuivra l'effort budgétaire consacré ces dernières années par les deux Départements pour **l'amélioration et la modernisation de son réseau routier**.

Ce budget sera également fortement consacré au financement des **opérations d'aménagement routier du territoire alsacien**. Parmi les principales opérations concernées par des crédits en 2021, citons la déviation de Châtenois, l'aménagement de la plateforme douanière Sud Alsace A35, la régénération des chaussées sur l'A35/RN1083 à Sélestat, le Transport en Site Propre Ouest (TSPO) aux portes de l'Eurométropole de Strasbourg, la liaison A35 - RD83 à hauteur d'Ensisheim et la mise à 2x3 voies de l'A36 à Mulhouse.

Enfin, la Collectivité européenne d'Alsace soutiendra les **grands projets stratégiques ferroviaires** pour la valorisation de notre territoire, à l'instar du raccordement de l'Euroairport et de la liaison ferrée Colmar Fribourg.

6) Une terre d'Alsace à énergie positive

La transition énergétique est devenue un enjeu d'autant plus emblématique que la Centrale de Fessenheim a été arrêtée en juin 2020. Le Département du Haut-Rhin s'est fortement impliqué dans la **transition énergétique** de son territoire, en animant notamment des débats, avec l'ambition de faire du Haut-Rhin le premier département industriel alimenté exclusivement en énergie renouvelable en 2030.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite poursuivre sur cette dynamique et ainsi se montrer très active pour **préserver le potentiel industriel de l'Alsace**. Cette absolue priorité devra s'accompagner d'une **mutation de nos approvisionnements énergétiques**, à travers le **développement des autres modes de production renouvelable**, telles que l'hydraulique, le photovoltaïque ou encore les combustibles de récupération.

Les études et l'ingénierie de projets développées et fournies par la Collectivité européenne d'Alsace favorisent cette mise en mouvement à travers l'accompagnement des projets des territoires, parfois dans des domaines d'avant-garde (hydrogène, méthanisation...).

Ces actions pourront s'appuyer sur l'élaboration d'un **nouveau programme d'intérêt général (PIG) de la « transition écologique »** destiné à **rénover énergétiquement les logements** et ainsi donner corps à la reconversion des territoires autour de la centrale nucléaire. Ce dispositif ciblera, entre autres, les propriétaires modestes et entend surtout **créer les filières locales d'emplois « verts » du BTP et de matériaux biosourcés** pour diversifier l'économie et faire du territoire un moteur du décarboné.

La Collectivité européenne d'Alsace mobilisera ainsi plus de 23 M€ pour réussir cette transition. L'Alsace a été la première région nucléaire de France. Demain, elle ambitionne de devenir **le premier territoire qui produira localement une énergie propre et renouvelable.**

7) La culture et le patrimoine : un socle robuste pour la construction de la CeA

L'Alsace est fière de sa culture et de son patrimoine.

Nos châteaux forts, nos maisons anciennes, notre patrimoine castral font partie de notre histoire, ils constituent autant de richesses présentes au cœur de nos territoires qui nécessitent d'être valorisées pour servir, demain, de témoin aux générations futures.

Et parce que la Culture constitue aussi un marqueur fort de cohésion sociale et territoriale, présente au quotidien dans la vie des Alsaciens, la Collectivité européenne d'Alsace entend consacrer plus de 18,5 M€ à cette politique en 2021.

Médiathèques départementales, enseignements artistiques, langue et culture alsacienne, archives, travail de mémoire, culture scientifique, préservation du patrimoine constituent les ancrages de la Collectivité dans ce domaine.

8) Renforcer l'attractivité du territoire, au plus près des Alsaciens

En 2021, la Collectivité européenne d'Alsace s'engagera, avec l'Etat, les collectivités, les entreprises, les associations, et plus généralement avec l'ensemble de ses partenaires, pour faire reculer les effets désastreux de la crise sanitaire sur l'économie de notre territoire alsacien.

Cette volonté se traduira par un budget volontariste de plus de 77 M€.

La Collectivité européenne d'Alsace réaffirmera ainsi son soutien aux projets conduits par les territoires à travers la **mobilisation des différents fonds de soutien à la vie locale**, mais aussi en apportant son concours à **des partenaires œuvrant au plus près des acteurs de proximité** pour les accompagner en matière de développement économique, d'aménagement ou de tourisme, à l'instar de l'ADIRA, de l'ADAUHR, de l'ATIP, de l'ADT ou encore du CAUE. La Collectivité européenne d'Alsace pourra en particulier s'inspirer de la fusion réussie des agences économiques bas-rhinoise et haut-rhinoise, lesquelles sont parvenues à réaliser des économies, à se repositionner pour répondre aux attentes du monde économique et à travailler en synergie pour valoriser la marque Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace se mobilisera également pour défendre les **infrastructures stratégiques pour l'avenir de notre territoire**, à travers les concours apportés à l'Université, à la recherche, au Très Haut Débit, aux aéroports ou encore aux installations portuaires.

Par ailleurs, parce que l'Habitat constitue à la fois un secteur économique de premier ordre et un pourvoyeur d'emplois non délocalisables, qu'il répond à des enjeux stratégiques d'aménagement du territoire autant qu'à une demande essentielle de nos concitoyens, la Collectivité européenne d'Alsace entend mener une politique de l'Habitat innovante et volontariste. Cette action sera notamment déclinée à travers un soutien réaffirmé aux **Programmes d'Intérêt Général (PIG) Rénovation et Adaptation du logement** et une **mobilisation au plus près des bailleurs publics et privés pour les accompagner dans la réhabilitation, notamment thermique, de leur parc.**

C'est dans cette trajectoire politique, et sur la base de valeurs alsaciennes d'Humanisme, de Solidarité, de Proximité et d'Attractivité, que je vous propose de construire le premier budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

CONCLUSION :

Les orientations budgétaires 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace se sont construites à travers une méthodologie exigeante, qui s'est traduite par de nombreux temps d'échanges politiques et techniques portant sur tous les domaines de compétence de la Collectivité, dans l'objectif de définir un nouveau service public pour les Alsaciens, à la fois adapté à chaque situation, efficace et innovant.

Cette volonté de porter une nouvelle ambition pour l'Alsace se concrétisera à travers le développement des partenariats, dans une logique de construction partagée, de réussite collective et de prise en considération des diversités territoriales. Notre Collectivité tendra ainsi toujours vers l'excellence, en veillant à orienter ses politiques au plus près de la vie des territoires et de ses habitants.

Ce projet commun, cette envie de grandir ensemble, s'inscrira en 2021 dans des perspectives financières solides, fondées sur un niveau d'autofinancement maîtrisé et sur un volume d'investissement anti-crise exceptionnel de plus de 300 M€.

Ainsi, pour ce premier budget, la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra le modèle de gestion alsacien fondé sur la proximité, l'efficacité et la sobriété budgétaire. Les marges de manœuvre continueront d'être appréciées au regard des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'un recours raisonné à la dette.

En 2021, une attention particulière sera portée à l'évolution des dépenses de fonctionnement, d'abord parce que leur maîtrise est déterminante dans la capacité de la collectivité à générer de l'autofinancement, ensuite parce qu'elles constituent le seul levier sur lequel la Collectivité puisse encore agir, à défaut de disposer d'un pouvoir de taux sur ses recettes fiscales, pour déterminer la trajectoire de son niveau d'épargne.

Ainsi, avec une épargne brute d'environ 130 M€ et volume d'investissement sans précédent de plus de 300 M€, la priorité de la Collectivité européenne d'Alsace en 2021 sera de lutter contre les impacts économiques et sociaux générés par la crise sanitaire, en :

- développant la coopération transfrontalière dans toutes ses compétences,

- se mobilisant pour la santé de la population,
- soutenant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap pour les aider à préserver leur autonomie,
- favorisant le retour à l'emploi et à l'activité des Alsaciens qui en sont éloignés,
- misant sur la Jeunesse, à travers la Réussite Educative de tous les Alsaciens,
- investissant dans le réseau routier alsacien pour garantir la sécurité de l'utilisateur et la fluidité du trafic,
- déployant la production locale d'énergies renouvelables et faire de l'Alsace le premier territoire français « Zéro Carbone »,
- aidant les opérateurs culturels à faire rayonner notre Alsace,
- renforçant l'attractivité du territoire à travers le soutien aux projets locaux et la réalisation d'aménagements stratégiques pour le développement de l'Alsace.

La réalisation de ces projets répond directement aux préoccupations quotidiennes des Alsaciens. Ils constituent autant d'enjeux qui participent au bien vivre ensemble et qui, avec la Collectivité européenne d'Alsace, seront renforcés par notre envie commune de construire l'Alsace de demain.

Telle sera notre feuille de route pour l'élaboration du Budget Primitif 2021.

Je vous invite à prendre acte de la présentation du rapport, de débattre des orientations budgétaires pour 2021 et de clôturer ce débat par un vote.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Le Président



Frédéric BIERRY